

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné le règlement **RCA24-08-3** sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Saint-Laurent, a été adopté le 5 novembre 2024.

Le règlement prévoit qu'à compter de son entrée en vigueur, tous les avis publics seront uniquement diffusés sur le site Internet de l'arrondissement et affichés à la Mairie d'arrondissement.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 9 novembre 2024

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement